

COMMUNE DE LUCENS



PLAN GENERAL D'AFFECTATION (PGA)
Plan fixant les limites des constructions

1 : 1'000

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 21 octobre 2013

Soumis à l'enquête publique
du 12 juillet 2012 au 10 août 2012 et
du 20 septembre 2013 au 21 octobre 2013

Le Syndic
Le Secrétaire

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 28 octobre 2013

Approuvé préalablement par le
Département compétent
Lausanne, le 30 JAN. 2014

Le Président
Le Secrétaire

Mis en vigueur le 4 JUIL. 2015

Moudon, le 5 novembre 2013

NICOD + PERRIN
INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES
Ch. Châteauesec 6 Rue du Temple 9
1510 Moudon 1530 Payerne
Tél. 021/905 15 88 Tél. 026/662 41 11
Fax 021/905 46 30 Fax 026/662 41 12

- Périmètre du plan spécial centre**
- Zone du village A
 - Zone du village B
 - Zone d'habitation collective
 - Zone de moyenne densité
 - Zone d'utilité publique avec n° correspondant
 - Zone industrielle
 - Zone artisanale
 - Zone intermédiaire
 - Zone ferroviaire
 - Zone de verdure
 - Zone naturelle protégée
 - Zone agricole
 - Zone agricole protégée
 - Aire forestière
 - Aire forestière à prescriptions spéciales liées aux cours d'eau
 - Lisière forestière constatée par l'inspecteur des forêts le 8 juin 2006 ou 1er avril 2009
 - Autre lisière forestière figurée à titre indicatif
- * Près du Muret * - Zone résidentielle à développer par un plan de quartier**
- * La Boutaz * - Zone résidentielle à développer par un plan de quartier**
- Zone occupée par un plan de quartier ** avec n° correspondant**
- Domaine public**
- Limite des constructions**
- Limite des constructions à l'aire forestière**
- Région archéologique avec n° correspondant ***

* figuré à titre indicatif

**** Liste des plans de quartier et plans partiels d'affectation légalisés**

5) Plan de quartier (PQ) "Près de la Couronne" approuvé le 8 mars 2006

Géodonnée © Etat de Vaud
Plan établi sur la base des données cadastrales du 4 novembre 2013 et authentifié par :
Pierre-André NICOD, ingénieur EPF-SIA et géomètre officiel

